

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIE DE LA VALLEE DE LA BERTHE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VICHES
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE TRIZAY COUTRETOT
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LA GAUDAIN
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHAMPROND EN PERCHET
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BEAUMONT LES AUTELS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ARGENVILLIERS

La synthèse annuelle 2024 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les
résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SIE DE LA VALLEE DE LA BERTHE

Prélèvement	00131037	Commune	ARGENVILLIERS
Unité de gestion	0002 SIE DE LA VALLEE DE LA BERTHE	Prélevé le :	jeudi 01 octobre 2026 à 09h31
Installation	TTP 000135 OURSIERES	par :	AGM
Point de surveillance	P 0000000143 STATION DE POMPAGE OURSIERES	Type visite :	AA
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT N°1 APT		

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

6901

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00136903

Référence laboratoire : LSE2610-23944

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0,366	µg/L		0,10		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS						
Chlorothalonil R471811	2,689	µg/L				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00131037)

Eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil SA (R417888) et de la valeur indicative de 0,9 µg/L pour le chlorothalonil R471811. Ces non-conformités n'entraînent pas de restriction de consommation de l'eau d'après l'expertise de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES). Un suivi renforcé est mis en place pour le Chlorothalonil SA. Cette situation nécessite de mettre en œuvre un plan d'actions afin de rétablir la qualité de l'eau.

Chartres, le 15 octobre 2026

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
l'Adjoint au Directeur
Départemental,
L'Ingénieur.e d'Etudes Sanitaires

signé :

Aurélien MARCEL